

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 2378

présenté par
M. Marion

ARTICLE 3

Compléter l'alinéa 5 par les mots :

« et du management et de la gestion des entreprises agricoles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette modification propose d'inclure à la liste des formations enseignées des enseignements de management et de gestion des entreprises agricoles. Le métier d'agriculteur s'est complexifié depuis des décennies faisant des exploitations, des entreprises à part entière. Il semble essentiel de fournir aux futurs installés des enseignements de gestion d'entreprise et de management donnant les moyens aux exploitants d'appréhender l'ensemble des variables liées à leur activité.

Cet amendement a été travaillé avec les Jeunes Agriculteurs de Loir-et-Cher.